



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Camphre

Page

1

Version : 4.0

Édition révisée : 28.07.2023

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Camphre

UFI : --

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Production et analyse pharmaceutiques

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 bis rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Site web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

1. 4. 2 Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Matières solides inflammables, catégorie de danger 2

Irritation cutanée, catégorie de risque 2

Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie de danger 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie de danger 2

H228 Solide inflammable.

Cat. : 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Cat. : 2

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

Cat. : 1

H332 Nocif en cas d'inhalation.

Cat. : 4

H371 Peut endommager les organes.

Cat. : 2

Impacts environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement

page suivante : 2



(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Désignation du danger :



Mot signal :

Avertissement

Désignation du danger :

H228	Solide inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H332	Nocif en cas d'inhalation.
H371	Peut endommager les organes.

Désignation de sécurité :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Portez des gants/vêtements/protections oculaires/visages de protection.
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver à l'eau et au savon.
P304+P340	En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer à rincer.
P310	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P362	Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
P370+P378	En cas d'incendie : utiliser un jet d'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre extinctrice sèche pour l'extinction.
P405	Magasin fermé.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations régionales, nationales et locales. réglementations internationales.

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3. 1. Substance



Camphre

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique :

Camphre naturel. Synonyme : 1,7,7-triméthyl-bicyclo[2.2.1]heptane-2-one

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Camphre (+)-Bornan-2-one) (H228-315-318-332- 100 %
371) ; N° d'enregistrement REACH : 01-2120768421-55

CAS-Nr : 464-49-3

Numéro EINECS : 207-355-2

N° EC :

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Obtenez immédiatement une aide médicale.

Après inhalation :

Apporter de l'air frais.

Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Ne pratiquez pas de réanimation bouche-à-bouche ni bouche-à-nez.

Après contact avec la peau :

Retirez les vêtements contaminés. Lavez-les immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Après le contact visuel :

Retirez vos lentilles de contact. Rincez abondamment vos yeux ouverts à l'eau (10 à 15 minutes). Consultez un médecin.

Appelez immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion :

Obtenez immédiatement une aide médicale.

Buvez beaucoup d'eau.

Ne provoquez pas de vomissements sans avis médical.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Effets :

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitements:

Aucune information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudre extinctrice, eau.

Moyens d'extinction inadaptés :

Eau à plein jet.



5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

Formation possible de gaz de combustion dangereux en cas d'incendie.

Risque d'explosion de poussières.

La vapeur est plus lourde que l'air et se répand au ras du sol.

En cas d'incendie : formation de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations complémentaires :

Les eaux d'extinction contaminées et les débris doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6. Mesures de libération accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Portez l'équipement de protection approprié. Tenez les spectateurs à distance.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter la formation de poussière.

Assurez une ventilation adéquate.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Ne pas jeter dans les égouts ; risque d'explosion !

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Ramasser mécaniquement et collecter dans des conteneurs appropriés pour élimination.

Éviter la formation de poussière.

Nettoyer avec des détergents.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter la formation de poussière.

Mesures d'hygiène :

Ne mangez ni ne buvez pendant le travail. Ne fumez pas.

Lavez-vous les mains en fin de travail. Le port d'une protection cutanée préventive est recommandé.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

Conserver dans des récipients hermétiquement fermés, dans un endroit sec et frais.

Conserver à température ambiante.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Camphre

Page

5

Version : 4.0

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le produit dans son emballage d'origine.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Classe de stockage :

4.1 B; matières solides inflammables (TRGS 510)

Informations complémentaires :

Température de stockage recommandée : 5 - 25°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

aucun connu

Paramètres à contrôler :

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

(+)-Bornan-2-one :

10 mg/kg pc/j (travailleur, contact cutané, exposition à long terme (chronique) - effets systémiques)

17,63 mg/m3 (travailleur, inhalation, exposition à long terme (chronique) - effets systémiques)

5 mg/kg pc/j (consommation, ingestion, exposition à long terme (chronique) - effets systémiques)

5 mg/kg pc/j (consommateur, contact cutané, exposition à long terme (chronique) - effets systémiques)

4,35 mg/m3 (consommation, inhalation, exposition à long terme (chronique)) - effets systémiques)

Concentration sans effet prévue

(PNEC) :

(+)-Bornan-2-one :

Eau douce : 1,71 µg/l

Eau de mer : 0,171 µg/l

Sédiments d'eau douce : 0,139 mg/kg

Sédiments d'eau de mer : 0,017 mg/kg

Sol : 0,013 mg/kg

Système de traitement des eaux usées (STEP) : 1 mg/l

Informations Complémentaires:

8.2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :

Protection personnelle



Mesures générales de protection :

Ne pas inhale la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Équipement respiratoire requis en cas de ventilation insuffisante, combinaison de filtres type A-P2.

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Matériau des gants de protection :

Caoutchouc nitrile (> 480 min, 0,11 mm).

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité avec écrans protecteurs (EN 166).

Protection corporelle :

Vêtements de protection, résistants aux produits chimiques.

Précautions environnementales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire: solide

Couleur: incolore

Odeur: caractéristiques

Seuil olfactif : Aucune information disponible

Valeur du pH : non applicable

Température de fusion : 178°C

Température d'ébullition : 210°C

Point d'éclair: 66°C

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : 460 °C

Limite supérieure d'explosion : 4,5 % vol.

Limite inférieure d'explosivité : 0,6 % vol.

Pression de vapeur : 0,052 kPa (20 °C)

Densité de vapeur : Aucune information disponible.

Densité: 1 g/cm3 (20°C)

Solubilité dans l'eau : 1,275 g/l

soluble



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Camphre

Page

7

Version : 4.0

Coefficient de variation (n-Octanol/Eau) : 2,3 logPOW (20°C)

Température d'auto-inflammation : 72°C

Température de décomposition : non applicable

Viscosité dynamique : pas disponible

Propriétés explosives : pas disponible

Propriétés oxydantes : Aucune information disponible

Massé volumique apparente :

9.2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité cinématique :

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :

Contenu solide :

Taille des particules :

Autres informations :

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Risque d'explosion en cas d'exposition à des matériaux à éviter.

10.2. Stabilité chimique

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'explosion avec des agents oxydants puissants, l'ozone, le CrO3.

Réaction exothermique avec : permanganate de potassium.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Évitez la chaleur, les flammes nues et toute autre source d'inflammation.

Décomposition thermique :

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants, ozone, CrO3, permanganate de potassium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

page suivante : 8



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Camphre

Page

8

Version : 4.0

Toxicité aiguë

DL50, voie orale : > 5000 mg/kg (rat ; OCDE 423)

DL50, cutanée : > 2000 mg/kg (lapin ; OCDE 402)

CL50, inhalation : 0,5 mg/l (4 h ; rat ; OCDE 403)

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Irritant cutané (1h, humain ; OCDE 439)

Effet irritant sur les yeux :

Effet irritant : effets irréversibles sur l'œil (4 h, bovin ; OCDE 437)

Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Non sensibilisant (peau, OCDE 442 C)

Mutagénicité :

Test de mutation génétique sur cellules de mammifères in vitro (OCDE 476) : négatif

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Cancérogénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Exposition unique : aucune information disponible.

Exposition répétée : NOEL (inhalation) : 330 mg/m3 (4 j, rat, m/f ; OCDE 412) ; NOAEL (voie cutanée) : 250 mg/kg pc/j (souris ; ECHA)

Risque d'aspiration :

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices du système endocrinien : aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité aquatique

Toxicité des poissons :

CL50 : 33,25 mg/l (96h, Danio rerio ; OCDE 203)

Toxicité des daphnies :

CE50 : 4,23 mg/l (48 h, Daphnia magna ; OCDE 202)

Toxicité bactérienne :

Aucune donnée disponible.

Toxicité des algues :

page suivante : 9



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Camphre

Page

9

Version : 4.0

CE50 : 1,71 mg/l (72h, Pseudokirchneriella subcapitata ; OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

> 70 % ; facilement biodégradable (28 jours)

12.3. Bioaccumulation

log Pow : 2,3 (20 °C ; ECHA)

12.4. Mobilité

Aucune information disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvP

Ce produit n'est ni une substance PBT ou vPvB et ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets indésirables

Classe de danger aquatique :

1 (Réglementation allemande) (Évaluation par liste) : légèrement dangereux.

Comportement dans les systèmes d'égouts :

Autres effets écologiques :

Utilisée correctement, aucune problématique écologique n'est à prévoir.

Valeur AOX :

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer conformément à la réglementation nationale et locale en vigueur.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Code européen des déchets (EWC) :

Emballage non nettoyé :

Les emballages contaminés doivent être éliminés de la même manière que la substance elle-même.

Code de déchet n° :

14. Informations sur les transports

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA 1325

14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR/RID : ENTZÜNDBARER ORGANISCHER FESTER STOFF, NAG ((+)-Bornan-2-on)

IMDG/IATA : SOLIDE INFLAMMABLE, ORGANIQUE, NOS ((+)-Bornan-2-one)

14.3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR : 4.1

Numéro de danger : 4.1



Camphre

Version : 4.0

Code de classification :	F1
Code de restriction du tunnel :	E
Classe IMDG (mer) :	4.1
Numéro de danger :	4.1
N° EmS :	FA, SG
Classe IATA :	4.1
Numéro de danger :	4.1
14. 4. Groupe d'emballage	
ADR/RID :	II
IMDG :	II
IATA :	II
14. 5. Risques environnementaux	Aucun
14. 6. Précautions particulières pour l'utilisateur	non applicable
14. 7. Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI	non applicable
14. 8. Informations complémentaires	
15. Informations réglementaires	
15. 1. Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange	
Classe de danger aquatique :	1. Légèrement dangereux pour l'eau (selon l'Allemagne) Règlement AwSV)
Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :	Directive Seveso III : non applicable au titre de la directive 2012/18/CE.
Restrictions en matière d'emploi :	
Restriction et interdiction d'application :	Règlement CE REACH, Section XVII, Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux, numéro d'enregistrement 40
Instructions techniques sur la qualité de l'air :	
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour ce produit.
	Liste CE des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes (Règlement REACH (CE) 1907/2006, article 57).
15. 3. Informations complémentaires	Règlement REACH de la CE, Annexe XIV, Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : non réglementé / non applicable
16. Autres informations	



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Camphre

Page

11

Version : 4.0

en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit. Du point de vue des exigences de sécurité, cela ne doit donc pas être interprété comme une garantie de propriétés spécifiques.